

Conseil Municipal du 26/06/2015

VOTE : 15 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

47. DECLASSEMENT ET CLASSEMENT D'UNE VOIE EXISTANTE ET CLASSEMENT DE VOIES NOUVELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de *valider le* déclassement et classement des voies existantes et le classement des voies nouvelles dans le domaine public communal

VOTE : 13 Pour – 0 Contre - 2 Abstentions.

48. ATTRIBUTION DES MARCHES POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ET DE DEUX SALLES MULTIFONCTIONS A USAGE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide de valider le choix des entreprises fait par la Commission d'appel d'offres et de valider la construction d'un restaurant scolaire et de deux salles multifonctions à usage scolaire et périscolaire.

VOTE : 15 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.
Pour les lots de 1 à 15 à l'exception du lot 4

VOTE : 14 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.
Pour le lot 4 suite à la sortie d'un des membres du Conseil

49. VOLET FISCALITE ADS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité décide de demander que le service en charge du droit des sols (ADS), gère également le volet fiscalité dans son ensemble et non pas comme prévu initialement par les services de la commune.

VOTE : 15 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

Date de convocation : 19 juin 2015

Début de séance : 19h30

Fin de séance : 22h30

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de pouvoir : 3

Nombre de voix : 15

Nombre d'absent : 0

Secrétaire de séance : Mme Lorena LERAY

42. RENOUELEMENT DE CDD

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité le renouvellement des CCD des agents du service Scolaire-Périscolaire.

VOTE : 15 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

43. ENVELOPPE GLOBALE POUR LES PRIMES INSTITUTEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, confirme la décision déjà prise par la délibération n° 89/11 lors du Conseil municipal du seize décembre 2011 fixant le taux et l'enveloppe globale maximum du régime indemnitaire pouvant être attribué annuellement.

VOTE : 15 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

44. TAXE D'AMENAGEMENT

Après avoir délibéré le conseil municipal, valide l'augmentation du taux de la taxe d'aménagement à 2.5% et décide d'exonérer les constructions de type « abris de jardin » soumis à la déclaration préalable sur le territoire de la commune.

VOTE : 15 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

45. ACHAT DE MATERIEL POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Après avoir délibéré le conseil municipal, valide à l'unanimité l'achat du matériel pour le service technique à la société Rennes Motocultures,

VOTE : 15 Pour – 0 Contre - 0 Abstention.

46. LIGNE DE TRESORERIE

Après avoir délibéré le conseil municipal, valide à l'unanimité la proposition du Crédit Agricole pour la ligne de crédit et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cet objet .